



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-037-2016-09

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-16-004 - Arrêté n° 105/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale "Bio Lam LCD" (10 pages)	Page 3
IDF-2016-09-21-007 - Arrêté n° 106/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090). (7 pages)	Page 14
IDF-2016-09-20-013 - Arrêté n°107/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « EX » sis, 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240). (3 pages)	Page 22
IDF-2016-09-21-006 - Arrêté n°108/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE (77400). (5 pages)	Page 26
IDF-2016-09-22-003 - ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2016-106 PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE (3 pages)	Page 32
IDF-2016-09-20-012 - décision 16-1119 L' autorisation d'exercer l'activité de prélèvements d'organes et de tissus sur une personne décédée assistée par ventilation mécanique et conservant une fonction hémodynamique, est autorisée au profit de la Fondation Ophtalmologique Adolphe Rothschild – 25 rue Manin 75019 Paris. (2 pages)	Page 36

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2016-09-13-009 - Arrêté d'aménagement portant approbation du document d'aménagement de la forêt communales de la ROCHE GUYON pour la période 2014-2033 avec application du 2è de l'article 122-7 du code forestier (2 pages)	Page 39
--	---------

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Unité territoriale de Paris

IDF-2016-09-22-002 - arrêté portant abrogation de la réquisition de locaux prévue par l'arrêté IDF-2016-09-15-013 (1 page)	Page 42
--	---------

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-16-004

Arrêté n° 105/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale "Bio

Lam LCD"

Changement de Président

**Arrêté n° 105/ARSIDF/LBM/2016
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« Bio Lam LCD »**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/029 du 13 avril 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs ;

Vu la demande reçue le 18 juillet 2016, et complétée les 5 et 15 septembre 2016, de Maître Isabelle FROVO, mandataire juridique du laboratoire de biologie médicale « Bio Lam LCD » en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- la démission de Madame Isabelle EIMER de ses fonctions de biologiste-coresponsable et de Présidente ;
- l'intégration de Madame Angèle HADJICONSTANDIS, de Monsieur Mohammed SALAH en qualité de biologiste-coresponsable et Directeurs généraux ;
- l'intégration de Monsieur Michaël BUSER en qualité de biologiste-coresponsable et nouveau Président ;

Considérant les lettres remises en main propre le 22 juin 2016, à tous les biologistes médicaux, valant notification de leur droit de rachat prioritaire des actions de « Bio Lam LCD » ;

Considérant l'ordre de mouvement d'une action précédemment détenue par la SELAS « CAB » au profit de Madame Angèle HADJICONTANDIS, en date du 15 avril 2016 ;

Considérant l'ordre de mouvement des actions précédemment détenue par la SELAS « CAB » au profit de Monsieur Mohammed SALAH, en date du 1^{er} juin 2016 ;

Considérant l'ordre de mouvement d'une action précédemment détenue par la Madame Isabelle EIMER au profit de Monsieur Michaël BUSER, en date du 29 juillet 2016 ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS « Bio Lam LCD » du 30 juin 2016, actant l'intégration de Madame Angèle HADJICONSTANDIS, de Messieurs Mohammed SALAH, Michaël BUSER et la nomination de Monsieur Michaël BUSER, en qualité de Président de la SELAS suite à la démission de Madame Isabelle EIMER ;

Considérant l'arrêté N° 95/ARSIDF/LBM/2016 du 18 juillet 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Bio Lam LCD » ;

ARRETE :

Article 1er : Le laboratoire de biologie médicale « Bio Lam LCD » dont le siège social sis 70 boulevard Anatole France à Saint-Denis (93200),

codirigé par **Monsieur Michaël BUSER**, Monsieur Nicolas STAWIARSKI, Monsieur Abdellah BENBEGDAD, Madame Catherine SAINT-MARTIN, Madame Geneviève LENOIR, Monsieur Abderrahim ZEMIR, Madame Béatrice SURBLED, Madame Claude THOREY, Monsieur Danyl AINOUS, Madame Irina BOULIGAND, Madame Julie JACQUEMONT, Monsieur Minh NGUYEN, Madame Régine POHL, Monsieur Salomon GUINLGAR, Monsieur Stéphane MATTMANN, Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL, Madame Linh Chi DANG, Madame Nadya LISOVA, Monsieur Fadi KHADRA, Monsieur Ariel BIEDER, Madame Marie VALLOS, Monsieur Michaël DULLIN, Isabelle PECHDIMLDJIAN, Madame Laila LECHGAR SEKKAT, Madame Anne QUINTART, Madame Nawal SEKKAL AZMI, Madame Corine LEROY, Monsieur Gauthier LOUIS, Monsieur Dominique MOITTIE, Madame May MEGABARNE, Madame Clarisse HUY, Monsieur Mickaël FORTUN, Madame Monique ATTAL, Madame Chahrazed ZAUCHE, Monsieur Michaël AMSELLEM, Monsieur Arthur DENOËL, Madame Marie DOS SANTOS, Madame Maryse EL KOUBI, Madame Samia KOLIAI, Monsieur Laurent SOUIED, Madame Karine NKANA TAMEZE, Madame Violaine PAIN, Monsieur Sébastien DUCROZ, Monsieur Emmanuel MSELATI, Madame Marie-Christine CREPLET, Madame Aurelia MAULARD, Monsieur Pierre-Louis TEXIER, Madame Isabelle LEMOINE, Madame Aurélie URANO, Madame Béatrice REMIOT, **Madame Angèle HADJICONSTANDIS et Monsieur Mohammed SALAH**,

exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « Bio Lam LCD » sise à la même adresse, agréée sous le n° 93-21, enregistrée dans le fichier FINISS sous le n° EJ 93 002 633 1, est autorisé à fonctionner sous le numéro 93-197 sur les quarante-six sites ci-dessous :

-le site principal et siège social ;
70 boulevard Anatole France à SAINT-DENIS (93200) ;
Fermé au public et pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (allergie, auto-immunité), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 441 9

-le site Clinique de l'Estrée
40 rue du Bois Moussay à STAINS (93240) ;
Ouvert au public et pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse et virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 482 3 ;

-le site Pierrefitte ;
124 boulevard Charles de Gaulle à PIERREFITTE (93380) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 483 1 ;

-le site Montreuil ;
8 boulevard Paul Vaillant Couturier à MONTREUIL (93100) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 484 9 ;

-le site Le Raincy ;
2 avenue de la Résistance à LE RAINCY (93340) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 342 9 ;

-le site Pavillons-sous-Bois ;
4 avenue de la Gare de Gargan à PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 343 7 ;

-le site Gagny ;
22 avenue Jean Jaurès à GAGNY (93220) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 344 5 ;

-le site Clichy-sous-Bois ;
Allée de Gagny à CLICHY-SOUS-BOIS (93390) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 345 2 ;

-le site Rosny
Immeuble le Dôme – 13 mail du Centre à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 449 2 ;

-le site Drancy ;
185/191 Avenue Jean Jaurès à DRANCY (93700) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 448 4 ;

-le site Livry-Gargan ;
24/28 avenue du Consul Général Nordling à LIVRY-GARGAN (93190) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 447 6 ;

-le site Villeneuve-Saint-Georges ;
45 bis rue de Crosne à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) ;
Ouvert au public, pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse et virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 138 9 ;

-le site Vincennes ;
27 bis avenue de Paris à VINCENNES (94300) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 139 7 ;

-le site Alfortville ;
8 rue Victor Hugo à ALFORTVILLE (94140) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 140 5 ;

-le site Créteil ;
10/14 rue de la porte de Brie à CRETEIL (94000) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 141 3 ;

-le site Draveil ;
1 rue du Docteur Desbordes à DRAVEIL (91210) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 91 002 071 8.

-le site Barbès ;
72 boulevard Barbès à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 209 4 ;

-le site Turbigo ;
52-54 rue de Turbigo à PARIS (75003),
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie : 75 005 211 0 ;

-le site Marx Dormoy ;
59 rue Marx Dormoy à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 212 8,

-le site Belleville ;
14 Résidence Belleville à PARIS (75019) ;
Ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 213 6 ;

-le site Voltaire ;
161, bd Voltaire à PARIS (75011) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 430 6 ;

-le site Vanves ;
7, rue Ernest Laval à VANVES (92170) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytiques ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 837 0 ;

-le site Bagneux ;
7, rue Salvador ALLENDE à BAGNEUX (92220) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 643 2 ;

-le site Chatenay-Malabry ;
9 avenue du Plessis à CHATENAY-MALABRY (92290) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 641 6 ;

-le site Fontenay-aux-Roses ;
53, rue Boucicaut à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) ;
Ouvert au public, et pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 642 4 ;

-le site Issy-les-Moulineaux ;
35, avenue Cresson à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 644 0 ;

-le site Boulogne-Billancourt ;
92 bis, rue du Pont du Jour à Boulogne-Billancourt (92100) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 705 9 ;

-le site Maublanc ;
6 rue Maublanc à PARIS (75015) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 977 7 ;

-le site Maine
222, avenue du Maine, à PARIS (75014) ;
Ouvert au public et site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 978 5 ;

-le site Lolive 61
61, avenue Jean Lolive, à PANTIN (93500) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 522 6 ;

- le site Lolive 105
105, avenue Jean Lolive à Pantin (93500) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytiques ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 523 4 ;
- le site Aubervilliers
125, rue Hélène Cochenec à Aubervilliers (93300) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 524 2 ;
- le site la fourche
5-7, avenue de Saint Ouen à PARIS (75017) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 516 2 ;
- le site Ordener
81, rue Ordener à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 517 0 ;
- le site Vauvenargues
29, rue Vauvenargues à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 518 8 ;
- le site Ledru-Rollin
88, avenue Ledru Rollin à PARIS (75012) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 519 6 ;
- le site Saint-Ouen
54-56, avenue Gabriel Péri à SAINT-OUEN (93400) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 521 8 ;
- le site Villa Montaigne ;
126-132, avenue de la Division Leclerc à ANTONY (92160) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 640 8 ;
- le site Gobelins ;
70, avenue des Gobelins à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, et site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 179 9 ;
- le site Vincent Auriol
203-205 Boulevard Vincent Auriol à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 182 3 ;
- le site Tolbiac
226, rue Tolbiac à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 183 1 ;

-le site Auguste Blanqui
7 Boulevard Auguste Blanqui à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 741 6 ;

-le site Poteau
101-103, rue du Poteau, 89 Boulevard NEY à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 184 9 ;

-le site Italie 153
153 avenue d'Italie à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 181 5 ;

-le site Félix Eboué
3-5 Place Félix Eboué à PARIS (75012) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 210 2 ;

-le site Italie
89, avenue d'Italie à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 180 7.

La liste des **soixante-trois** biologistes médicaux exerçant dont cinquante-deux sont biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

- Monsieur Nicolas STAWIARSKI, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Abdellah BENBEGDAD, médecin biologiste-coresponsable ;
- Madame Catherine SAINT-MARTIN, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Geneviève LENOIR, pharmacien biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Abderrahim ZEMIR, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Béatrice SURBLED, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Claude THOREY, pharmacien biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Danyl AINOUIZ, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Irina BOULIGAND, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Julie JACQUEMONT, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Minh NGUYEN, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Régine POHL, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Salomon GUINLGAR, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Stéphane MATTMANN, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Linh Chi DANG, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Nadya LISOVA, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Fadi KHADRA, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Aurélie URANO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame May MEGABARNE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Clarisse HUY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Monique ATTAL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Chahrazed SBAHI épouse ZAUCHE, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Monsieur Dominique MOITTIE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Corine LEROY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Gauthier LOUIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël DULLIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nawal SEKKAL AZMI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle PECHDIMALDJIAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laila LECHGAR-SEKKAT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne QUINTART, pharmacien biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle LEMOINE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Maryse EL KOUBI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Karine NKANA TAMEZE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Violaine PAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Samia KOLIAI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ariel BIEDER, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent SOUIED, pharmacien, biologiste coresponsable,
- Madame Marie VALLOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sébastien DUCROZ, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël AMSELLEM, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie DOS SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Aurélie MAULARD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie-Christine CREPLET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Emmanuel MSELATI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pierre-Louis TEXIER, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Mickaël FORTUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Arthur DENOËL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Béatrice REMIOT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Madame Angèle HADJICONSTANDIS, médecin, biologiste-coresponsable,**
- **Monsieur Mohammed SALAH, médecin, biologiste-coresponsable,**
- **Monsieur Michaël BUSER, pharmacien, biologiste-coresponsable,**

- Monsieur Rodolphe BESANCENOT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Mouna DOUFAIR, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Masoline PROM, pharmacien biologiste médical,
- Madame Elyane ROSENBAUM, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Frédérique CHARDOT, pharmacien biologiste médical,
- Monsieur Mohamed YACOUBI, médecin biologiste médical,
- Madame Sylvie RIGAL BAUDET, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne ZONE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sylvie MAINGUENAUD, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Stéphane CHERIF, pharmacien, biologiste médical ;
- Madame Hafida MEZZANI, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « Bio Lam LCD » est la suivante :

Associés	Actions	Droits de Vote
Monsieur Nicolas STAWIARSKI	1	125 740,04
Monsieur Abdellah BENBEGDAD	1	125 740,04
Madame Catherine SAINT-MARTIN	1	125 740,04
Madame Geneviève LENOIR	1	125 740,04
Monsieur Abderrahim ZEMIR	1	125 740,04

Madame Béatrice SURBLED	1	125 740,04
Madame Claude THOREY	1	125 740,04
Monsieur Danyl AINOUS	1	125 740,04
Madame Irina BOULIGAND	1	125 740,04
Madame Julie JACQUEMONT	1	125 740,04
Monsieur Minh NGUYEN	1	125 740,04
Madame Régine POHL	1	125 740,04
Monsieur Salomon GUINLGAR	1	125 740,04
Monsieur Stéphane MATTMANN	1	125 740,04
Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL	1	125 740,04
Madame Linh Chi DANG	1	125 740,04
Madame Nadya LISOVA	1	125 740,04
Monsieur Fadi KHADRA	1	125 740,04
Monsieur Ariel BIEDER	1	125 740,04
Madame Marie VALLOS	1	125 740,04
Monsieur Michaël DULLIN	1	125 740,04
Madame Isabelle PECHDIMALDJIAN	1	125 740,04
Madame Laila LECHGAR SEKKAT	1	125 740,04
Madame Anne QUINTART	1	125 740,04
Madame Nawal SEKKAL AZMI	1	125 740,04
Madame Corine LEROY	1	125 740,04
Monsieur Gauthier LOUIS	1	125 740,04
Monsieur Dominique MOITTIE	1	125 740,04
Madame May MEGABARNE	1	125 740,04
Madame Clarisse HUY	1	125 740,04
Monsieur Michaël FORTUN	1	125 740,04
Madame Monique ATTAL	1	125 740,04
Madame Chahrazed ZAUCHE	1	125 740,04
Monsieur Michaël AMSELLEM	1	125 740,04
Monsieur Arthur DENOËL	1	125 740,04
Madame Marie DOS SANTOS	1	125 740,04
Madame Maryse EL KOUBI	1	125 740,04
Madame Samia KOLIAI	1	125 740,04
Monsieur Laurent SOUIED	1	125 740,04
Madame Karine NKANA TAMEZE	1	125 740,04
Madame Violaine PAIN	1	125 740,04
Monsieur Sébastien DUCROZ	1	125 740,04
Monsieur Emmanuel MSELATI	1	125 740,04
Madame Marie-Christine CREPLET	1	125 740,04
Madame Aurelia MAULARD	1	125 740,04
Monsieur Pierre-Louis TEXIER	1	125 740,04
Madame Isabelle LEMOINE	1	125 740,04
Madame Aurélie URANO	1	125 740,04

Madame Béatrice REMIOT	1		125 740,04
Madame Angèle HADJICONSTANDIS	1		125 740,04
Monsieur Mohammed SALAH	1		125 740,04
Monsieur Michaël BUSER	1		125 740,04
S/Total biologistes associés exerçant	52	0,0007%	6 538 482,08
SELAS CAB	6 309 988		6 309 988
<i>Personne morale extérieure</i>			
SA AUDACIA	228 493		228 493
<i>Tiers Porteur</i>			
S/Total associés extérieurs	6 538 481	99,99%	6 538 481
TOTAL	6 538 533		13 076 963,08

Article 2 : L'arrêté n° 95/ARSIDF/LBM/2016 du 18 juillet 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Bio Lam LCD » est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 septembre 2016

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de
santé,

signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-21-007

Arrêté n° 106/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites « MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à
LISSES (91090).

Arrêté n° 106/ARSIDF/LBM/2016

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« MEDI7 » sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69,

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/029 du 13 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur du pôle médico-social, et Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale, et à différents collaborateurs ;

Vu le dossier reçu le 05 juillet 2016 de Monsieur Frédéric BARROUX, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « MEDI7 », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 » sise 41, rue du Bois Chaland à LISSES (91090), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte les démissions de Monsieur Philippe LOILIER et de Madame Francine SAIOVICI de leurs fonctions de biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Vu le dossier reçu le 25 juillet 2016 de Monsieur Frédéric BARROUX, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « MEDI7 » afin de prendre en compte l'agrément de Monsieur Laurent MOREAU en qualité de nouvel associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 », et sa nomination à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « MEDI7 » est autorisé à fonctionner sous le numéro 91-29, par arrêté n° 86/ARSIDF/LBM/2016 en date du 28 juin 2016 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), dirigé par Monsieur Frédéric BARROUX, pharmacien, biologiste-responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « MEDI7 », dont le siège social est situé au 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), agréée sous le n°17-91, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **91 002 008 0** est autorisé à fonctionner sous le n°91-29 sur les vingt-neuf sites listés ci-dessous :

- LISSES siège social, site principal
41, rue du Bois Chaland à LISSES (91090)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 059 3

- JUVISY-SUR-ORGE
5-7, rue du Lieutenant Legourd à JUVISY-SUR-ORGE (91260)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 162 5

- ETAMPES
4, square de la Libération à ETAMPES (91150)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie).
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 120 3

- CORBEIL-ESSONNES
65, rue Féray à CORBEIL-ESSONNES (91100)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 992 6

- BRETIGNY-SUR-ORGE
194, boulevard de France à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 994 2

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

2/7

- GRIGNY
12, place Henri Barbusse à GRIGNY (91350)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 001 5

- LARDY
35, route Nationale à LARDY (91510)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 993 4

- PARAY-VIEILLE-POSTE
100, avenue de Verdun à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 998 3

- RIS-ORANGIS
33, rue Pierre Brossolette à RIS-ORANGIS (91130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 002 3

- SAINT-PIERRE-DU-PERRAY
16, rue du Commerce à SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (91280)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 991 8

- SAVIGNY-SUR-ORGE
32, boulevard Aristide Briand à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 000 7

- VERRIERES-LE-BUISSON
3, rue Joseph Groussin à VERRIERES-LE-BUISSON (91370)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 996 7

- VIGNEUX-SUR-SEINE
51-53, avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 995 9

- VIRY-CHATILLON
93, boulevard Gabriel Péri à VIRY-CHATILLON (91170)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 999 1

- VIRY-CHATILLON
57, avenue du Commandant Barré à VIRY-CHATILLON (91170)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 003 1

- MORSANG-SUR-ORGE
35, route de Corbeil à MORSANG-SUR-ORGE (91390)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 027 0

- BREUILLET
5, rue du Buisson Rondeau à BREUILLET (91650)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 973 6

- ETRECHY
51, Grande Rue à ETRECHY (91580)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 975 1

- MALESHERBES
10, rue du Capitaine Lelievre à MALESHERBES (45330)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 45 001 974 0

- CROSNE
7, place Boileau à CROSNE (91560)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 038 7

- VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
2ter, rue de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 94 002 098 5

- LONGPONT-SUR-ORGE
6, voie du Mort Ru à LONGPONT-SUR-ORGE (91310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 104 7

- MONTLHERY
7, rue Maillé à MONTLHERY (91310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 105 4

- LES ULIS
124, avenue des Champs Lasniers à LES ULIS (91940)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 145 0

- COURCOURONNES
322, square des Champs-Élysées à COURCOURONNES (91080)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 997 5

- BRETIGNY-SUR-ORGE
4, place Federico Garcia Lorca à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 976 9

- RIS-ORANGIS
8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 163 3

- ATHIS-MONS
38, avenue Jules Vallès à ATHIS-MONS (91200)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 164 1

- ETAMPES
12, avenue de la Libération à ETAMPES (91150)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 974 4

Les trente-trois biologistes médicaux exerçant, tous associés, sont les suivants :

- Monsieur Frédéric BARROUX, pharmacien, biologiste-responsable,

- Madame Amélie AUDION, médecin, biologiste médical,
- Madame Nadia BAIDJIBAY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Claire BOCCARA, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Belkacem BOULEFDAOUI, médecin, biologiste médical,
- Madame Elsa CAILLAULT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Raluca CHIRU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Thierry CORNU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne-Sophie DEFFAIN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Evelyne DELAITRE GUILLEMINOT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Jean-Denis DOSDAT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Stéphane DUPRE, médecin, biologiste médical,
- Madame Claire GERARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur François GERARD, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine GRAVEY, médecin, biologiste médical

- Madame Ioana IONESCU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Sadi KHALFH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Frédérique LE MANACH, médecin, biologiste médical,
- Madame Gratiela MACOVIEVICI, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Bénédicte MARTINAUD, pharmacien, biologiste médical,
- **Monsieur Laurent MOREAU, pharmacien, biologiste médical,**
- Madame Madeleine PISTONE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Valérie REGLI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Geneviève RIVIERE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Carole ROUSSEAU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Georgiana SIRETEANU, médecin, biologiste médical,
- Madame Florina STANILA, médecin, biologiste medical,
- Madame Françoise TARONI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Kim-Anh THANG-KORB, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Vincent VALARCHE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Christine VERGEZ, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Mohand YAKOUBI, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « MEDI7 » est la suivante :

Nom des associés	Actions A0	Actions AP1	Actions AP2	Total Actions	Droits de vote
Mme Amélie AUDION	0	0	1	1	268
Mme Nadia BAIDJIBAY	0	0	1	1	268
M. Frédéric BARROUX	0	200	7236	7436	1 939 648
Mme Claire BOCCARA	0	0	1	1	268
M. Belkacem BOULEFDAOUI	0	0	1	1	268
Mme Elsa CAILLAULT	0	0	1	1	268
Mme Raluca CHIRU	0	0	1	1	268
M. Thierry CORNU	0	0	1	1	268
Mme Anne-Sophie DEFFAIN	0	0	1	1	268
Mme Evelyne DELAITRE-GUILLEMINOT	0	0	1	1	268
M. Jean-Denis DOSDAT	0	0	1	1	268
M. Stéphane DUPRE	0	0	1	1	268
Mme Claire GERARD	0	0	1	1	268
M. François GERARD	0	0	1	1	268
Mme Catherine GRAVEY	0	0	1	1	268
Mme Ioana IONESCU	0	0	1	1	268
M. Sadi KHALFH	0	0	1	1	268
Mme Frédérique LE MANACH	0	0	1	1	268
Mme Gratiela MACOVIEVICI	0	0	1	1	268
M. Didier MAIREY	0	0	1	1	268
Mme Bénédicte MARTINAUD	0	1	7229	7230	1 937 374
M. Laurent MOREAU	0	0	1	1	268
Mme Madeleine PISTONE	0	0	1	1	268
Mme Valérie REGLI	0	0	1	1	268
Mme Geneviève RIVIERE	0	0	1	1	268
Mme Carole ROUSSEAU	0	0	1	1	268
Mme Georgiana SIRETEANU	0	0	1	1	268
Mme Florina STANILA	0	0	1	1	268

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

Standard : 01.44.02.00.00

6/7

Mme Françoise TARONI	0	0	1	1	268
Mme Kim-Anh THANG-KORB	0	0	1	1	268
M. Vincent VALARCHE	0	0	1	1	268
Mme Christine VERGEZ	0	0	1	1	268
M. Mohand YACOUBI	0	0	1	1	268
S/Total biologistes médicaux en exercice	0	201	14 496	14 697	3 885 330
SELAS LAB77, personne morale	767 966	0	0	767 966	767 966
AERTS & FILOT, personne morale	816 182	0	0	816 182	816 182
S/Total personnes morales extérieures exerçant la profession de biologiste médical	1 584 148	0	0	1 584 148	1 584 148
Total du capital social de la SELAS MEDI7	1 584 148	201	14 496	1 598 845	5 469 478

Article 2 : L'arrêté n° 86/ARSIDF/LBM/2016, en date du 28 juin 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « MEDI7 », sis 41 rue du Bois Chaland à LISSES (91090), est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 21 septembre 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-20-013

Arrêté n°107/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites « EX » sis, 1, boulevard Joffre à
CORMEILLES-EN-PARISIS (95240).

Arrêté n°107/ARSIDF/LBM/2016

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« EX » sis, 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/029 du 13 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale, et à différents collaborateurs ;

Vu le dossier reçu le 21 juin 2016 de Maître GIRAULT, conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « EX », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « EX », sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES EN PARISIS (95240), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- la démission de Madame Sophie ALLALI-MEDIONI de ses fonctions de Présidente de la société et de biologiste-responsable du laboratoire de biologie médicale exploité par la société ;
- l'agrément de Madame Isabelle EIMER en qualité de nouvelle Présidente de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « EX » et sa nomination à la fonction de biologiste-responsable du laboratoire exploité par ladite société ;

- les agréments de la Société de Participations Financières de Profession Libérale de Biologistes Médicaux « VICABIO » et de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « Bio Lam LCD » en qualité de nouvelles associées de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « EX » ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale multi-sites « EX » est autorisé à fonctionner sous le numéro 95-104, par arrêté n°4/ARSDIF/LBM/2016 en date du 25 janvier 2016 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale «EX» sis 1, boulevard Joffre à CORMEILLES- EN-PARISIS (95240), dirigé par Madame Isabelle EIMER, pharmacien, biologiste-responsable, exploité par la SELAS « EX » sise 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240), agréée sous le numéro 95-22, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le numéro 95 004 283 8**, est autorisé à fonctionner sous le numéro 95-104 sur les deux sites, listés ci-dessous :

- CORMEILLES-EN-PARISIS, siège social et site principal
1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240) ;
Ouvert au public,
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (immunohématologie), Microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611: 95 004 284 6

- ERMONT
9, avenue Louis Armand à ERMONT (95120)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611: 95 001 765 7

Les quatre biologistes médicaux, dont un est biologiste-responsable et deux sont biologistes associés, sont les suivants :

- **Madame Isabelle EIMER, pharmacien, biologiste-responsable,**
- Madame Sophie ALLALI-MEDIONI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Camille FOSSARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Nacer TADJEROUNI, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « EX » sera la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
Mme Sophie ALLALI-MEDIONI	1	1
Mme Isabelle EIMER	1	1
Mme Camille FOSSARD	1	1
SPFPL VICABIO	1 849 998	1 849 998
S/Total biologistes médicaux en exercice	1 850 001	1 850 001

SELAS Bio Lam LCD, personne morale	1 849 999	1 849 999
S/Total personnes morales extérieures exerçant profession de biologiste médical	1 849 999	1 849 999
Total du capital social de la SELAS EX	3 700 000	3 700 000

Article 2 : L'arrêté n°4/ARSDIF/LBM/2016 en date du 25 janvier 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EX » sis, 1, boulevard Joffre à CORMEILLES-EN-PARISIS (95240), est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 20 septembre 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-21-006

Arrêté n°108/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites « LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de fer à
LAGNY SUR MARNE (77400).

Arrêté n°108/ARSIDF/LBM/2016

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE (77400).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/029 du 13 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs ;

Vu le dossier reçu en date du 20 juillet 2016 de Monsieur Cyril PETITDIDIER, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LAB77 » exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB77 », sise 46/48, rue du chemin de fer à LAGNY (77400), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte l'agrément de Madame Gratiela GEORGESCU en qualité de nouvel associé de la société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB77 », et sa nomination à la fonction de biologiste médical du laboratoire exploité par ladite société ;

Considérant que le laboratoire « LAB77 » est autorisé à fonctionner sous le numéro 77-044 par arrêté 58/ARSIDF/LBM/2016 du 16 avril 2016 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale «LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne (77400), dirigé par Monsieur Cyril PETITDIDIER, pharmacien, biologiste-responsable, exploité par la SELAS « LAB77 » sise 46-48, rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne (77400), agréée sous le numéro 77-044, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ** sous le numéro **77 001 893 5**, est autorisé à fonctionner sous le numéro 77-044 sur les dix-sept sites, listés ci-dessous :

LAGNY-SUR-MARNE siège social, site principal

46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY-SUR-MARNE (77400)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 894 3

CHAMPS-SUR-MARNE

2, allée d'Alexandrie à CHAMPS-SUR-MARNE (77420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 895 0

OZOIR-LA-FERRIERE

38, avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 896 8

MOUROUX

10, avenue de Paris à MOUROUX (77120)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 917 2

VILLEPARISIS

8, rue Jean Jaurès à VILLEPARISIS (77270)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 947 9

MITRY-MORY

9-13, avenue Jean-Baptiste Clément angle avenue de Londres à MITRY-MORY (77290)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 946 1

SEVRAN

2, avenue Salvador Allende à SEVRAN (93270)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 455 9

FONTENAY-TRESIGNY
24, rue Bertaux à FONTENAY-TRESIGNY (77610)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 975 0

PROVINS
9, rue Hugues Le Grand à PROVINS (77160)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 994 1

BONDY
136, rue Roger Salengro à BONDY (93140)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 492 2

BONDY
41bis, rue Auguste Pollissard à BONDY (93140)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 493 0

VILLEPINTE
182, boulevard Robert Ballanger à VILLEPINTE (93420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 494 8

LE-PRE-SAINT-GERVAIS
41, rue André Joineau à LE-PRE-SAINT-GERVAIS (93310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 495 5

BUSSY-SAINT- GEORGES
1, place Fulgence Bienvenue à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 045 1

LE-BLANC-MESNIL
189, avenue Pasteur à LE-BLANC-MESNIL (93150)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 435 1

PIERREFITTE-SUR-SEINE
59, rue de Paris à PIERREFITTE-SUR-SEINE (93380)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 613 3

VILLEPARISIS
 184, avenue du Général de Gaulle à VILLEPARISIS (77270)
 Ouvert au public,
 Site pré-post analytique.
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 871 1

Les dix-neuf biologistes médicaux exerçant, tous associés, sont les suivants :

- Monsieur Cyril PETITDIDIER, pharmacien, biologiste-responsable,
- Madame Séverine ATAM-KASSIGADOU, vétérinaire, biologiste médical,
- Monsieur Fayçal BENBAKHTI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Eliane BENVENISTE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Fabien CABANNE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Bogdan CRACIUNESCU, médecin, biologiste médical,
- Madame Ecatarina ENACHE, médecin, biologiste médical,
- **Madame Gratiela GEORGESCU, médecin, biologiste médical,**
- Monsieur Salem HARRABI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Pascale KLUT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Hélène LE BARS-RANDOING, médecin, biologiste médical,
- Madame Sophie MATHIEU, médecin, biologiste médical,
- Madame Béatrice NGUYEN KHAC, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Dan Ciprian RADU, médecin, biologiste médical,
- Madame Perrine RIEU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Colette SAINTE-MARIE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Farah SAYADI, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Roland SEMO, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine VABRE, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « LAB 77 » est la suivante :

Nom des associés	Actions A0	Actions AP1	Actions AP3	Total Actions	Droits de vote
Mme Séverine ATAM-KASSIGADOU	0	1	0	1	224
M. Fayçal BENBAKHTI	0	1	0	1	224
Mme Eliane BENVENISTE	0	1	0	1	224
M. Fabien CABANNE	0	1	0	1	224
M. Bogdan CRACIUNESCU	0	1	0	1	224
Mme Ecatarina ENACHE	0	1	0	1	224
Mme Gratiela GEORGESCU	0	1	0	1	224
M. Salem HARRABI	0	1	0	1	224
Mme Pascale KLUT	0	1	0	1	224
Mme Hélène LE BARS-RANDOING	0	1	0	1	224
Mme Sophie MATHIEU	0	1	0	1	224
Mme Béatrice NGUYEN KHAC	0	1	0	1	224
M. Cyril PETITDIDIER	0	16 927	1	16 928	3 791 650
M. Dan Ciprian RADU	0	1	0	1	224
Mme Perrine RIEU	0	1	0	1	224
Mme Colette SAINTE-MARIE	0	1	0	1	224
M. Farah SAYADI	0	8 461	0	8 461	1 895 264
M. Roland SEMO	0	1	0	1	224

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

4/5

Standard : 01.44.02.00.00

Mme Catherine VABRE	0	8 462	0	8 462	1 895 488
S/Total biologistes médicaux en exercice	0	33 866	1	33 867	7 585 986
Aerts & Filot, personne morale	6 166 143	0	0	6 166 143	6 166 143
M. Frédéric BARROUX	0	16 927	0	16 927	16 927
S/Total personnes morales ou physiques exerçant la profession de biologiste médical	6 166 143	16 927	0	6 183 070	6 183 070
Total du capital social de la SELAS LAB77	6 166 143	50 793	1	6 216 937	13 769 056

Article 2 : L'arrêté 58/ARSIDF/LBM/2016 du 16 avril 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne (77400), est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 21 septembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-22-003

ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2016-106
PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE
OFFICINE DE PHARMACIE

Arrêté portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

**ARRETE N°DOS/AMBU/OFF/2016-106
PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-16 et R.5125-1 à R.5125-8 ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU l'instruction n°DGOS/R2/2015/182 du 2 juin 2015 relative à l'application des articles L.5125-3 et suivants du code de la santé publique concernant les conditions d'autorisation d'ouverture d'une pharmacie d'officine par voie de création, transfert ou de regroupement ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2016/029 du 13 avril 2016, publié le 22 avril 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 12 mars 1975 portant octroi de la licence n°78#001096 à l'officine de pharmacie sise Centre Commercial de la Pointe à l'Ange à VILLEPREUX (78450) ;
- VU la demande enregistrée le 30 mai 2016, présentée par la SELAS PHARMADRIVE, en la personne de son représentant légal, Monsieur Régis BERTRY, pharmacien titulaire de l'officine sise Centre Commercial de la Pointe à l'Ange à VILLEPREUX (78450), en vue du transfert de cette officine vers le 21, Avenue du Grand Canal au sein de la même commune ;
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 22 août 2016 par le responsable du Département Qualité Sécurité et Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 30 août 2016 ;
- VU l'avis du Syndicat des pharmaciens des Yvelines en date du 21 septembre 2016 ;

- 
- VU l'avis de la Chambre syndicale des pharmaciens des Yvelines en date du 26 juillet 2016 ;
- VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 07 juillet 2016 ;
- VU l'avis du Préfet des Yvelines en date du 18 août 2016 ;
- CONSIDERANT que le transfert envisagé se fera au sein de la même commune ;
- CONSIDERANT que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDERANT que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;
- CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation ;

ARRETE

- ARTICLE 1er : La SELAS PHARMADRIVE est autorisée à transférer l'officine de pharmacie qu'elle exploite du Centre Commercial de la Pointe à l'Ange vers le 21, Avenue du Grand Canal, au sein de la même commune de VILLEPREUX (78450).
- ARTICLE 2 : La licence n°78#001285 est octroyée à l'officine sise 21, Avenue du Grand Canal à VILLEPREUX (78450).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3 : La licence n°78#001096 devra être restituée à l'Agence régionale de santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L5125-7 du code de la santé publique, l'officine dont le transfert est ainsi autorisé, devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an à compter de la notification du présent arrêté, sauf cas de force majeure.

- 
- ARTICLE 5 : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine dont le transfert est autorisé par le présent arrêté ne pourra être cédée, transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant expiration d'un délai de cinq ans à partir de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 22 septembre 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON



Agence régionale de santé

IDF-2016-09-20-012

décision 16-1119 L'autorisation d'exercer l'activité de prélèvements d'organes et de tissus sur une personne décédée assistée par ventilation mécanique et conservant une fonction hémodynamique, est autorisée au profit de la Fondation Ophtalmologique Adolphe Rothschild – 25 rue Manin 75019 Paris.

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

DECISION N° 16-1119

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ; et notamment les articles 118 et 131 ;
- VU la loi n°2004-800 du 6 août 2004, relative à la bioéthique ;
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 1231-1 et suivants, L. 1233-1 et suivants, L. 1235-1 et suivants, R. 1231-1 et suivants, R. 1233-1 et suivants, R. 1235-1 et suivants ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n°2005-443 du 10 mai 2005 relatif aux prélèvements d'organes et de cellules hématopoïétiques issues de la moelle osseuse et modifiant le code de la santé publique (partie réglementaire) ;
- VU le décret n°2005-949 du 2 août 2005 relatif aux conditions de prélèvement des organes, des tissus et des cellules et modifiant le livre II de la première partie du code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;
- VU le décret n° 2009-5 du 2 janvier 2009 relatif aux comités d'experts compétents pour autoriser les prélèvements d'organes et de cellules hématopoïétiques issues de la moelle osseuse ;
- VU la demande de la Fondation Ophtalmologique Adolphe Rothschild – 25 rue Manin 75019 Paris d'autorisation de prélèvements d'organes et de tissus sur une personne décédée assistée par ventilation mécanique et conservant une fonction hémodynamique en date du 21 juin 2016 ;
- VU l'avis de l'Agence de la biomédecine en date du 8 septembre 2016;

CONSIDERANT que les conditions techniques de fonctionnement concernant les activités de prélèvements d'organes et de tissus sur une personne décédée assistée par ventilation mécanique et conservant une fonction hémodynamique, sont respectées ;

CONSIDERANT que l'équipe de la coordination hospitalière est déjà bien intégrée au sein du réseau de prélèvement Nord Francilien et participe régulièrement aux réunions et aux travaux du réseau ;

DECIDE

ARTICLE 1er : L'autorisation d'exercer l'activité de prélèvements d'organes et de tissus sur une personne décédée assistée par ventilation mécanique et conservant une fonction hémodynamique, **est autorisée** au profit de la Fondation Ophtalmologique Adolphe Rothschild – 25 rue Manin 75019 Paris.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée de 5 ans à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut, dans les deux mois de sa notification, être formé par tout intéressé auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision. Un recours gracieux peut également être formulé dans les deux mois suivant la notification de cette décision.

ARTICLE 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision. Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris le 20 septembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2016-09-13-009

Arrêté d'aménagement portant approbation du document
d'aménagement de la forêt communales de la ROCHE
GUYON pour la période 2014-2033 avec application du 2^e
de l'article 122-7 du code forestier



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de la forêt et du bois,
de la biomasse et des territoires

Département : Val d'Oise
Forêt communale : La Roche Guyon
Contenance cadastrale : 7 ha 56 a 60 ca
Surface de gestion : 7 ha 57 a (arrondi)

**Arrêté d'aménagement
portant approbation du document d'aménagement
de la forêt communale de La Roche Guyon
pour la période 2014-2033
avec application du 2° de l'article 122-7
du code forestier**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

- VU** les articles L. 122-6, L. 122-7, L. 212-1, L. 212-2, L. 212-4, L. 214-5, D. 214-15 et D. 214-16 du code forestier ;
- VU** le schéma régional d'aménagement d'Île-de-France arrêté en date du 27 mai 2010 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016, nommant Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France à compter du 1^{er} août 2016 ;
- VU** l'arrêté préfectoral IDF-n°2016-08-23-008 du 23 août 2016 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;
- VU** la délibération du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 27 mai 2015, autorisant la mise en œuvre de l'aménagement forestier sous réserve d'amélioration de l'entretien des sentiers de promenade et de randonnée inclus ou longeant cette forêt communale ;
- VU** la délibération du conseil municipal de la commune de La Roche Guyon en date du 1^{er} octobre 2014, approuvant le projet d'aménagement qui lui a été présenté et demandant le bénéfice de l'article L. 122-7 du code forestier au titre de la réglementation propre à Natura 2000 et aux sites classés ;
- SUR** proposition du Directeur territorial Île-de-France/Nord-Ouest de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°201674-0010 daté du 14 mars 2016.

Article 2 : La forêt communale de La Roche Guyon (95), d'une superficie de 7 ha 57 a, est affectée principalement à l'accueil du public et la protection de la biodiversité. Elle fait l'objet d'un aménagement forestier pour une période de vingt ans.

Article 3 : Cette forêt comprend une partie boisée de 7 ha 57 a actuellement composée de chênes pubescents (65 %), de chênes pédonculés (11 %), de chênes sessiles (4 %), de hêtres (4 %), de frênes (1%) et de feuillus divers (15 %). Cette forêt aura pour essence objectif le chêne pubescent.

Les peuplements seront traités en totalité en futaie irrégulière de chêne pubescent.

Article 4 : Pendant une durée de 20 ans (2014-2033) :

La forêt constitue un groupe de gestion irrégulier avec rotation de 9 ans et plus d'une contenance de 7 ha 57 a.

Article 5 : Le document d'aménagement de la forêt communale de la Roche Guyon, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L. 122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, au titre :

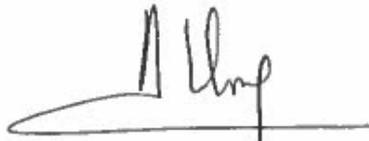
- de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la Zone de Conservation Spéciale (ZSC) FR1100797 « Coteaux et boucles de la Seine », instaurée au titre de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore », considérant que la forêt est située pour 100% de sa surface dans le site Natura 2000 ;
- de la réglementation propre aux sites classés pour le site Vallée de l'Epte.

Article 6 : Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents), ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 7 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cachan, le **13 SEP. 2016**

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,



Anne BOSSY

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement - Unité territoriale de Paris

IDF-2016-09-22-002

arrêté portant abrogation de la réquisition de locaux prévue
par l'arrêté IDF-2016-09-15-013

*L'arrêté préfectoral n°IDF-2016-09-15-013 du 15 septembre portant réquisition de locaux est
abrogé.*



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

ARRETE N°

portant abrogation de la réquisition de locaux

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2016-09-15-013 du 15 septembre 2016 portant réquisition de locaux,

Considérant la réorientation achevée de l'ensemble des personnes mises à l'abri au sein des locaux réquisitionnés visés par cet arrêté vers des structures d'accueil adaptées à leur situation,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n°IDF-2016-09-15-013 du 15 septembre 2016 portant réquisition de locaux est abrogé.

Article 2 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 22 SEP. 2016
Par délégation,
la préfète, secrétaire générale
de la préfecture de la région d'Ile de France
préfecture de Paris
Sophie BROCAS